



N° 129

Bulletin d'informations municipales de Juin 2021



Mairie de LA FLAMENGRIE

54 route nationale
02260 LA FLAMENGRIE

Téléphone 03 23 97 26 21

Fax 03 23 97 33 50

Mail mairie.laflamengrie@wanadoo.fr

Site internet www.laflamengrie.fr

Facebook Mairie Flamenarie

Ouverture du secrétariat de mairie :
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30

Bulletin imprimé par la mairie de La Flamengrie



INFORMATIONS PRATIQUES



PERMANENCE DU MAIRE : M. Jean FOURDRIGNIER

Chaque jour ouvrable entre 11 heures et 12 heures ou sur rendez-vous le mercredi de 17H00 à 19H00

☎ 06 87 14 77 33 E-mail haiebergere@free.fr

PERMANENCE DES ADJOINTS : Sur rendez-vous

Pierre ALLONSIUS ☎ 06 37 94 10 65 E-mail allonsius.pierre@gmail.com

Le lundi, mercredi, vendredi de 10H00 à 12H00

Marie DETERME ☎ 07 68 17 09 56 E-mail haiebergere@free.fr

Le mardi, jeudi 10H00 à 12H00

Stéphane CUISSET ☎ 06 40 26 81 43 E-mail stephanecuisset02@gmail.com

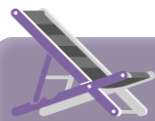
A convenir

SOMMAIRE



PAGE 3	Edito du Maire
PAGE 4	Taxe Foncière 2021
PAGE 5	Les travaux
PAGE 6	Terrain Multisport
PAGE 7	Hauts de France propres
PAGE 8	Quick Multi-Services
PAGE 9	Entrées et Sorties écoles
PAGE 10	Mots de l'école
PAGE 12	Mon espace famille
PAGE 14	Délibérations d'antan
PAGE 16	Cérémonies
PAGE 17	Conseil municipaux
PAGE 22	Etat Civil
PAGE 23	Infos utiles
PAGE 24	Alertes sms mobile





L'EDITO du Maire

Chères Flamengroises, Chers Flamengrois,

A l'heure où vous recevez ce bulletin, l'Été est arrivé avec les beaux jours, de la chaleur et du soleil, ainsi que de bonnes nouvelles concernant ce COVID qui a modifié notre quotidien depuis un an et demi.

Bonnes nouvelles concernant l'allègement des mesures permettant de ralentir la propagation de ce virus et de nous protéger mutuellement ;

Très récemment c'est l'accès au vaccin pour les plus jeunes qui auront moins de risque de tomber malade et qui retrouveront comme Nous tous une vie normale, sans écoles fermées, avec des sorties, du sport, de la culture et des interactions sociales.

Ces bonnes nouvelles arrivent malgré tout trop tard pour nous permettre cette année l'organisation d'un rassemblement à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet.

En fonction de l'évolution de la situation, nous envisageons malgré tout de pouvoir offrir d'ici la fin de l'année une journée à nos Aînés, et nous espérons également que l'Association LA FLAMENGRIE ENSEMBLE pourra organiser le repas de St Eloi.

Je profite de cet éditorial pour rappeler que le Terrain de Sports est avant tout un parc arboré accessible à Tous avec des installations sportives, des tables de pique-nique (et depuis peu des toilettes accessibles en permanence).

Vous pouvez donc aller y pique-niquer avec vos enfants, voire faire un tennis, une partie de ballon en attendant d'autres installations, voir l'intérieur de ce bulletin.

Seuls nos amis les chiens n'y seront pas admis afin de laisser propre cet endroit pour le confort de tous.

Enfin, je tiens à informer les Parents des élèves du Groupe Scolaire qu'à partir de la rentrée de Septembre l'entrée et la sortie des enfants du Primaire se feront par l'impasse qui jouxte la place ;

Ceci permettra un accès dès la sortie de l'école en toute sécurité aux parkings de la Salle des Fêtes et de la Place, voir également à l'intérieur de ce bulletin.

Je terminerai en vous souhaitant à Tous de passer de bonnes vacances.

Jean FOURDRIGNIER





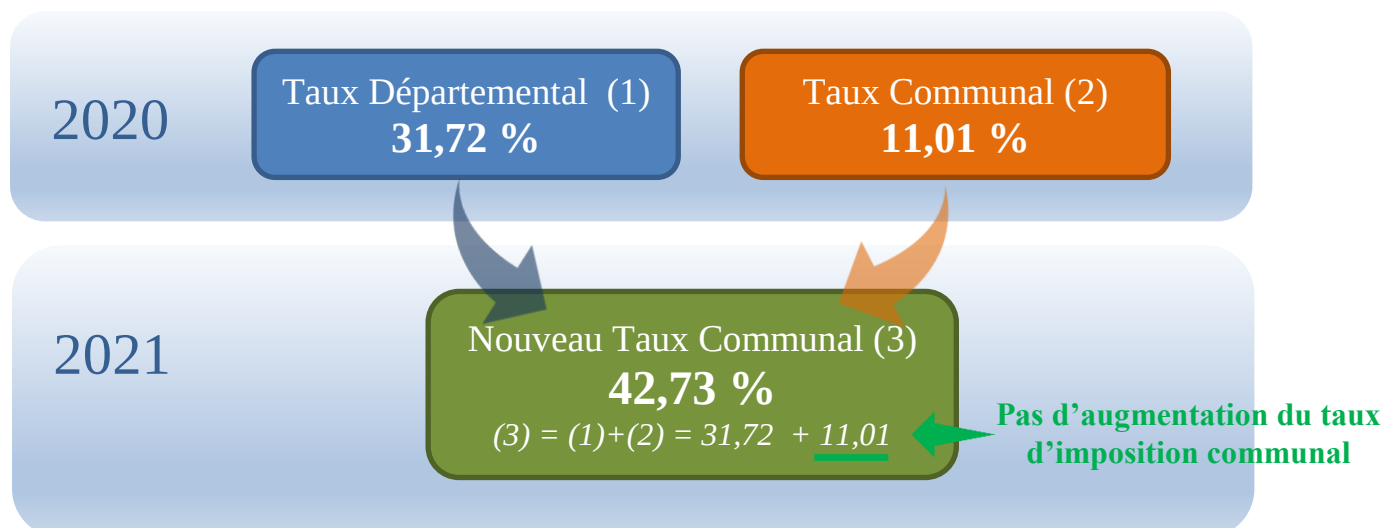
Taxe foncière 2021



Avec la réforme de la Taxe d'Habitation (TH), les modalités de calcul du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de la commune ont évolué. Ainsi, chaque commune se verra transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire. Son taux de référence pour 2021 sera ainsi égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020. Les communes conserveront leur pouvoir de taux sur cette nouvelle référence dès 2021.

Taux d'imposition 2021 :

Comme indiqué ci-dessus, la réforme de la Taxe d'Habitation conduit à cumuler le taux communal et le taux départemental. Ainsi, **même si la commune n'augmente pas ses taux d'imposition 2021**, les incidences du transfert de la part départementale de la TFPB conduisent à afficher un taux communal de 42,73%. Ce taux sera dorénavant le taux de référence.



Récompenses 2020



Vous entrez en 6^{ème}, vous obtenez le brevet, le bac ou encore un diplôme d'études supérieurs. Faites-vous connaître auprès de la mairie. Une récompense peut vous être accordée.



LES TRAVAUX



Le mot de Pierre adjoint aux travaux :

« En cette belle période estivale, je viens vous rendre compte de l'avancement des travaux de la commune. Je tiens d'abords à remercier tous les habitants qui font les efforts pour entretenir les devantures de leurs maisons, en allant même jusqu'à tondre leurs bas-côtés. Il n'y a donc pas de limite pour embellir l'environnement !

Pour les travaux, nous avons abattu un des deux tilleuls au calvaire de la cité des Tilleuls pour des raisons de sécurité.

Depuis un mois, nous avons maintenant notre tracteur tondeuse, ce qui nous amène une autonomie, et surtout une économie d'entreprise extérieure.

Les bas-côtés ont été fauchés, avec un prochain passage programmé bientôt.



Deux gros chantiers d'érasement et de curage de fossés sont effectués en ce moment :

Le chemin du gros cerisier et le chemin de la borne du Nord.

Pour information, tous ces travaux ont un coût important, par exemple un revêtement en enrobé coûte près de 40 000€ pour seulement 2 kilomètres. Comme notre commune comporte beaucoup de kilomètres de voirie, tout ne peut pas être effectué rapidement. Vous comprendrez bien que le respect de ces investissements est essentiel pour la durée de vie de nos chemins.

Ensuite, nous avons remis en fonction les toilettes au terrain de sports pour le bien-être de tous.

Des tables de pique-niques ont aussi été installées.

Vous bénéficiez ainsi d'un cadre agréable au cœur du village et qui va continuer à s'embellir.

Prochainement, nous installerons un ascenseur à la mairie pour pouvoir utiliser le premier étage et être aux normes concernant l'accès aux handicapés à la salle des mariages.

Deux miroirs de visibilité ont été installés (le premier sur la route nationale à la sortie de la place et le second à la sortie de la résidence des Aubépines)

Je reste à votre écoute, et je vous souhaite un bel été. »

Pierre Allonsius





TERRAIN MULTISPORT



Nous vous rappelons que le terrain multisport est ouvert à tous gratuitement et que d'autres travaux vont bientôt débuter !!!

Après obtention des subventions qui vont couvrir 80% du montant des travaux, ceux-ci ne devraient pas tarder à démarrer.

A l'emplacement du terrain de tennis situé derrière le terrain de football, vous allez pouvoir vous défouler avec un nouveau City Stade et une piste de Pump Track

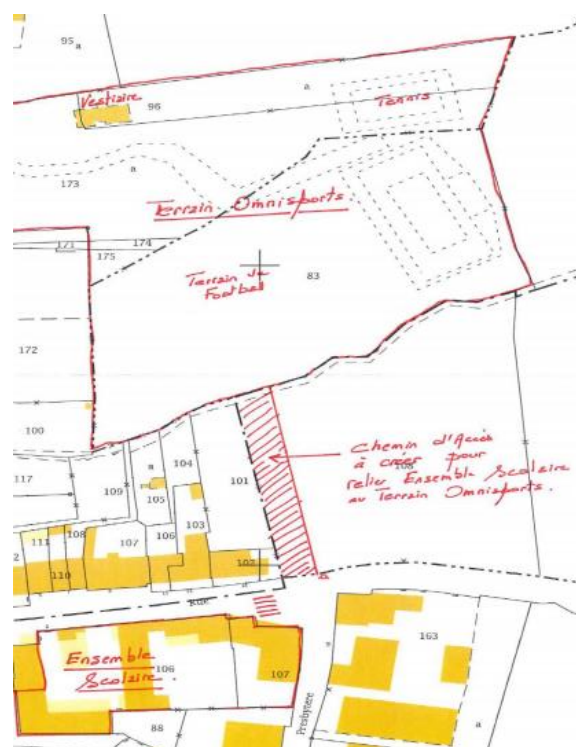


Création d'un CITY STADE



Création d'un PUMP TRACK

Un accès direct depuis le complexe scolaire va également être réalisé, avec l'installation d'une passerelle permettant de franchir en toute sécurité le ruisseau. Les enfants du complexe scolaire pourront ainsi accéder directement au terrain sans avoir à longer la nationale.





NETTOYONS LA NATURE



Ensemble, soyons magiques !

Hauts-de-France
PROPRES
#hdfpropres

> 10, 11 et 12 septembre 2021
participez au nettoyage
de la Nature !

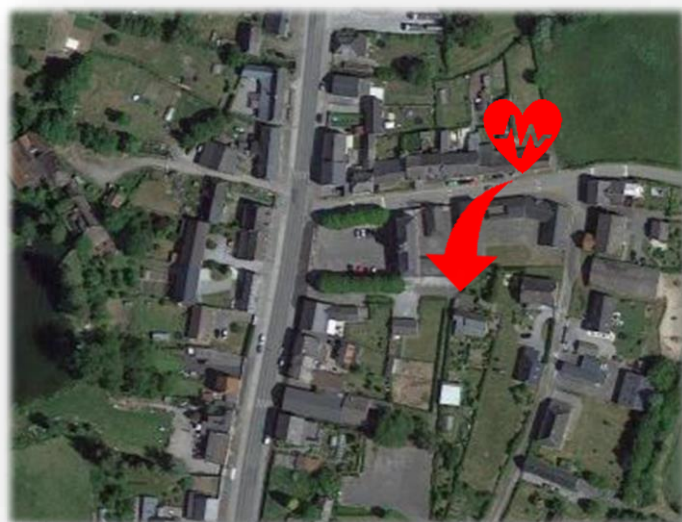
Logos: Amicale Nature et Oiseaux Hauts-de-France, Fédération Régionale des Chasseurs Hauts-de-France, Région Hauts-de-France

Réservez votre **12 septembre 2021** et participez au nettoyage de votre commune de 9h00 à 12h00.
Rendez-vous sur la place de la mairie



DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur communal va être installé à l'intersection du chemin reliant le parking de la petite salle des fêtes et à la ruelle située sur le côté de la place (cet endroit vous allez le découvrir plus loin dans ce bulletin sera désormais un lieu de passage dans notre commune). Ce défibrillateur sera installé dans un caisson extérieur chauffé.





ASSOCIATIONS



Besoin d'un service ou d'un emploi, pensez à Quick Multi-services !

Voilà plus de 30 ans que notre association s'investit sur un large territoire pour l'insertion des personnes. Territoire qui s'étend sur 98 communes des cantons d'Hirson, de Vervins mais également de la frontière nord. Quick Multi-services offre à des demandeurs d'emploi des heures de travail rémunérées, pouvant ainsi parfois pallier aux phénomènes de précarité et d'exclusion. L'importance de cette embauche contribue non seulement à fournir à vos demandeurs d'emploi un revenu de subsistance, mais également à vous aider à faire face aux arrêts maladies ou congés de votre personnel dans vos différents services. De manière ponctuelle, et au « pied levé », l'association peut répondre à vos besoins de renfort ou de remplacement par le biais de contrat d'usage. Nous accompagnons tous nos salariés dans un parcours d'insertion professionnelle et / ou de formations. Ainsi Quick Multi Services vous propose un large panel d'interventions : ménage, repassage, entretien des locaux, entretien de vos espaces verts, petits bricolages, nettoyage de tombes, aide aux déménagements, enlèvements d'encombrants, ... Notre équipe vous répondra dans un délai de 48h maximum, aucune démarche administrative, on s'occupe de tout : contrat de travail, déclaration URSSAF, bulletins de salaire, visite médicale, équipement de protection individuelle... De Plus, une possibilité de réduction d'impôts ou de crédits d'impôts est possible pour les particuliers dans le cadre du service à la personne.

Alors N'HESITEZ PLUS, Vous recherchez un emploi, Vous avez besoin d'aide, **APPELEZ-NOUS** au **03.23.58.10.48**



Quick Multi-Services

VOUS ÊTES DÉBORDÉ ?

BESOIN D'UN SERVICE ?





MODIFICATION DES ENTREES ET SORTIES POUR LE PÔLE SCOLAIRE



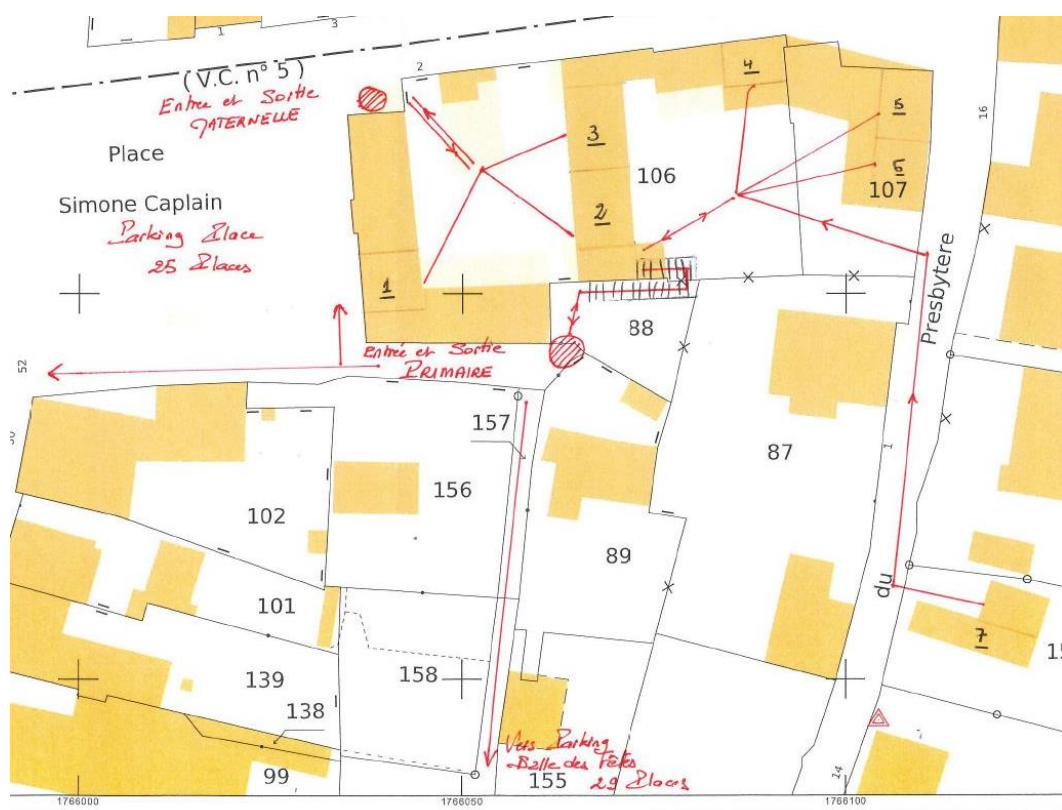
Cette année scolaire 2020-2021 si particulière en raison des contraintes sanitaires, et des protocoles à respecter, a mis en évidence le souci de stationnement et le risque pour les enfants d'avoir à traverser la rue pour retrouver le véhicule de ses parents.

Pour résoudre ce souci de stationnement et de sécurité, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 les entrées et sorties des enfants de maternelle se feront par l'entrée actuelle. Les entrées et sorties des autres classes se feront par la ruelle située sur le côté de la place. Un aménagement va être réalisé dans la cour pour permettre un accès direct via les jardins de l'école.

La sortie à cet endroit va éviter une sortie sur un axe de circulation et permettra un accès direct au parking de la petite salle des fêtes.

Nous sommes convaincus que pour la sécurité de vos enfants, ces quelques mètres à faire à pieds seront réalisés avec enthousiasme et sérénité !

Pour éviter les risques de collision à la sortie de la place et de la ruelle, celle-ci passera en sens interdit sauf riverains.



NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES INSCRIPTIONS SONT A FAIRE A LA MAIRIE ET QUE L'ECOLE ACCUEILLE LES ENFANTS A PARTIR DE 2 ANS.





VISITE DU MUSEE DE LA GRANDE GUERRE A MEAUX



un taxi de la Marne



Reconstitution d'une tranchée

Les élèves de CE2/CM1 et CM1/CM2 sont allés visiter le musée de la Grande Guerre à Meaux le vendredi, 11 Juin.

Après avoir visité les grands sites de la première guerre mondiale il y a trois ans (Verdun, Chemin des Dames et Albert pour la bataille de la Somme), il ne restait plus aux élèves de La Flamengrie qu'aller à Meaux pour travailler sur la bataille de la Marne.

Le matin, ils ont visité le musée tout neuf : ils ont ainsi pu voir les différents uniformes des soldats, les engins de guerre (chars, avions) et ils ont appris l'histoire des taxis de la Marne. Ils ont approfondi leurs recherches sur la vie des animaux pendant la guerre.



L'après-midi, les enfants sont allés sur les emplacements des batailles : un guide leur a expliqué la position des différents soldats dans les champs, les villages. Ils sont allés également voir un cimetière militaire.





*Le vendredi 11 juin 2021,
5 classes de l'école sont parties en
sortie scolaire :
les classes de Mme Fontaine (TPS-PS-
MS), Mme Egot (MS-GS),
Mme Moreau (CP), M Delcour (CP-CE1)
et Mme Vallerand (CE1-CE2).
Petite balade sur la plage le matin et
visite de Nausicaa l'après-midi.*



CP/CE1 : Lors de notre classe d'eau, nous sommes allés au lavoir à La Flamengrie. Nous avons suivi le cours d'eau « le ru de la Chaudière » qui traverse la commune. Beaucoup ont découvert que notre village possédait différents points d'eau avec de nombreux étangs et petits rus.



A vos baskets pour découvrir notre village.





Une mare à l'école

Dans le cadre d'un projet classe d'eau, l'ensemble des classes de l'école a collaboré à la création d'une mare à la place de l'ancien poulailler. Des tout-petits aux CM, tout le monde a participé aux différentes étapes de la réalisation.

Les élèves de CE1-CE2 ont d'abord mesuré l'emplacement en s'aidant des plans réalisés par les CE2-CM1 et CM1-CM2 puis marqué les contours. Ensuite à tour de rôle, tout le monde a creusé. Les élèves étaient concentrés, organisés et la mission fut rapidement accomplie.

Il fallut ensuite protéger le fond de la mare et les élèves ont mesuré la profondeur pour découper et installer le géotextile. Les autres classes ont terminé l'installation avec la mise en place de plantes et de refuges pour insectes.





MON ESPACE FAMILLE



NOUVEAU A PARTIR DE SEPTEMBRE 2021

monespacefamille.fr

Services citoyens pour l'enfance

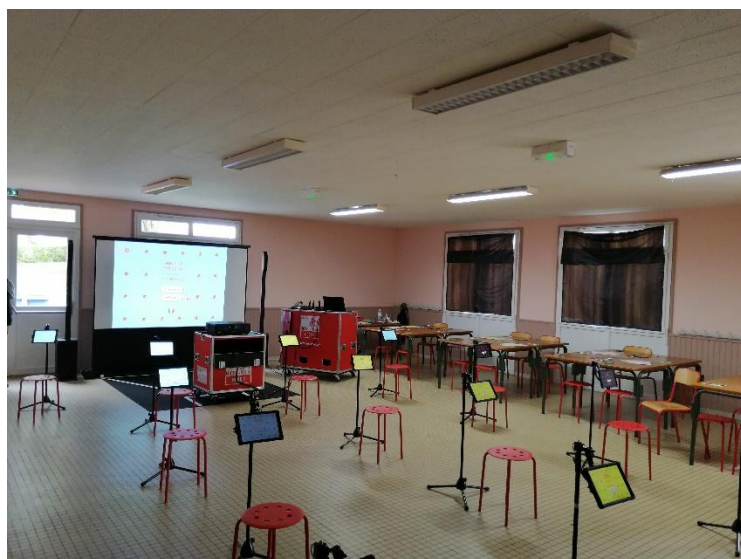


Nous vous informons que vous pourrez utiliser le service monespacefamille.fr pour la réservation et le paiement de la cantine et de la garderie.

Afin de créer votre compte, **merci de fournir votre adresse mail à la mairie**. Un mail avec la notice d'utilisation et un lien pour créer votre compte personnel vous sera envoyé.

Lydie, la secrétaire de mairie, reste à votre disposition pour toute information complémentaire aux horaires d'ouverture de la mairie ou par mail à mairie.laflamengrie@wanadoo.fr

MICRO FOLIES



Malgré les dates de vacances d'avril modifiées, la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre, a laissé à disposition des enfants du pôle scolaire pendant deux semaines la micro-folie. Toutes les classes ont pu découvrir, sous forme interactive et numérique, le contenu de nombreux musées et ainsi approfondir les connaissances étudiées en classe. Des ateliers « manuel » avec imprimantes 3D, flocage textile...étaient également à leur disposition.





18/02/1875 L'an 1875, le 18 février, le conseil municipal étant réuni sous la présidence de Mr L'JEVIN, maire, Mr le Président a donné connaissance des dispositions de la loi du 15 mars 1850, des décrets des 7 octobre suivant, 31 décembre 1853 et 19 avril 1862, de la loi du 10 avril 1867, et du décret du 27 juillet 1870, relatifs aux dépenses de l'enseignement primaire, et a invité le conseil municipal à délibérer sur ces dépenses et sur les moyens d'y pourvoir pendant l'année 1876, le conseil municipal, après en avoir mûrement délibéré, a pris successivement les décisions suivantes : • il propose de fixer la rétribution scolaire, pour l'année 1876, à un taux unique de 1,25 F par mois • il propose de fixer le taux de la rétribution destinée à déterminer le traitement éventuel à 0,75 F • il arrête le traitement fixe des instituteurs, pour ladite année, à la somme de 600 F, savoir : • à celui de la Flamengrie (centre) : 200 F • à celui d'Haudroy : 200 F • à celui de la rue du Midi : 200 F L'assemblée a examiné ensuite si, conformément à l'article 38 de la loi du 15 mars 1850, à l'article 4 du décret du 31 décembre 1853, à l'article 1 du décret du 19 avril 1862, à la loi du 10 avril 1867, il y lieu de voter un complément de traitement, afin d'élever le revenu des instituteurs au minimum de 800 F ; à cet effet, elle s'est fait représenter les rôles de la rétribution scolaire de 1874, lesquels s'élèvent, déduction faite des non valeurs, à la somme totale de 765 F. Cette somme, prise pour base de la rétribution scolaire en 1876 et ajoutée : • au montant du traitement fixe arrêté ci-dessus : 600 F • au traitement éventuel qui a produit en 1874, la somme de 381 F • ne donnant qu'un total de : 1746 F le conseil municipal vote un complément de traitement, pour l'année 1876, de : 654 F, Frais de location des maisons d'école : 630 F ; soit un total de dépenses de : 3030 F. Avisant ensuite aux moyens d'acquitter ces dépenses, le conseil municipal vote, pour y pourvoir : • par imposition, une somme de 366,83 F, montant de 3 centimes additionnels des quatre contributions directes • laquelle somme ajoutée au produit présumé de la rétribution scolaire, porté ci-dessus à : 765 F • forment celle de : 1131,83 F • en conséquence, le Département et l'État, auront à fournir, pour compléter les dépenses ordinaires et obligatoires de l'instruction primaire, une subvention de : 1898,17 F soit un total égal à 3030 F Le conseil est ensuite appelé à donner son avis sur la fixation du traitement des directrices des travaux à l'aiguille dans les écoles mixtes d'Haudroy et de la rue du Midi, article 1^o de la loi du 10 avril 1867, il propose de fixer ce traitement, pour l'année 1876, à 140 F, ainsi réparti, à celle de Haudroy, 80 F, et à celle de la rue du Midi, 60 F. Et il demande que cette somme soit totalement à la charge du Département et de l'État, toutes les ressources de la commune étant épuisées. L'assemblée s'occupe ensuite d'établir le traitement de l'institutrice pour l'année 1876 ; elle arrête ce traitement au chiffre de 200 F elle examine ensuite s'il y a lieu de voter un complément de traitement, afin d'élever le revenu de l'institutrice au minimum de 600 F ; à cet effet, elle se fait représenter les rôles de la rétribution scolaire de 1874, lesquels s'élèvent, déduction faite des non valeurs, à la somme de 341,25 F Cette somme prise pour base de la rétribution scolaire de 1876 et ajoutée au montant du traitement fixe arrêté ci-dessus, et au montant du traitement éventuel qui a produit en 1874, la somme de 201,75 F, donnant un total de 743 F. Le conseil municipal ne vote pas de complément de traitement pour l'année 1876. Les ressources de la commune étant épuisées et le produit des centimes additionnels étant tout entier affecté aux traitements des instituteurs, et la rétribution scolaire ne produisant en outre qu'une somme présumée de 341,25 F, le Département et l'État auront donc à fournir pour compléter le traitement de l'institutrice une subvention de 401,75 F. Le même jour, l'assemblée est appelée à se prononcer, en réponse à la lettre de Mr le Préfet, en date du 25 janvier 1875, sur le classement des chemins d'Haudroy à Larouillies par le Bas et Haut Bugny, et sur le tronçon partant de la route nationale 2, traversant le hameau du Routier pour finir à la ligne d'intérêt commun n°6, dont elle sollicite le classement et l'incorporation dans le réseau subventionné de la petite vicinalité ; Le conseil, après en avoir mûrement délibéré, • considérant que le chemin de grande communication n°15 et la ligne d'intérêt commun n°6 absorbent complètement les prestations et les centimes spéciaux, • considérant les lourds sacrifices que la commune s'impose chaque année pour les deux chemins dont le classement est demandé, lesquels sont déjà au deux tiers construits, soit au moyen de prestations volontaires, soit au moyen des ressources votées sur le produit de la vente des excédents de chemins. • Attendu les travaux exécutés depuis deux ans sur ces deux chemins, l'assemblée demande que Mr l'agent voyer fasse un nouveau rapport ainsi qu'une nouvelle évaluation sur les parties restant à construire ; • Attendu que le chemin d'Haudroy à Larouillies est déjà en partie construit, surtout la portion de ce chemin comprise entre le Haut Bugny et Larouillies Pour ces motifs, le conseil municipal et les plus imposés présents, demandent que ce chemin soit classé sur toute sa longueur, et maintiennent le cote de l'emprunt consenti le 6 juillet 1873, sauf à en réduire le chiffre aussitôt après la remise du nouveau rapport que Mr l'agent voyer cantonal va dresser, mais sous la réserve que les deux chemins





précités seront compris dans le réseau subventionné Mr le Maire expose ensuite que la commune de la Flamengrie, qui a quatre écoles d'instruction primaire, savoir : deux au centre du village, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles et deux autres mixtes aux hameaux de la rue du Midi et d'Haudroy, ne possède pas les logements nécessaires pour ces classes ; que l'école des filles et l'école mixte d'Haudroy n'ont pas d'installation suffisante, que ces deux locaux que la commune loue à bail, sont trop chers, insalubres et beaucoup trop exigus ; que Mr l'Inspecteur des écoles primaires et le Comité cantonal sont d'accord pour solliciter depuis longtemps une installation répondant mieux aux prescriptions réglementaires ; D'un autre côté et malgré ses recherches, l'administration communale n'ayant pu trouver à louer d'autres bâtiments, propose : 1. d'acheter un terrain à Haudroy pour y construire une école mixte 2. de faire construire sur la place publique une mairie avec école des garçons 3. de consacrer à l'école des filles le bâtiment communal servant actuellement de mairie et d'école de garçons, ce qui permettrait à l'institutrice de convertir la salle de mairie en un dortoir, pour offrir l'hiver un logement aux enfants des hameaux qui préféreraient sa classe à l'école mixte. Et attendu que la commune de la Flamengrie ne possède pas de ressources pour ces dépenses, Mr le Maire propose qu'il y soit pourvu au moyen d'un emprunt à faible amortissement pour ménager les budgets prochains qui ont déjà d'autres charges, et pour laisser à ceux qui profiteront de ces améliorations leur part dans les sacrifices qu'elles ont imposés. Pour aider à la délibération qu'il propose, Mr le Maire a fait dresser par Mr MCURANT, architecte à Douai, les plans et devis des deux constructions dont il s'agit, et les a représentés à la séance : • le devis de la Flamengrie s'élève à : 22221,37 F • celui de l'école mixte d'Haudroy, à : 12539,21 F • soit au total : 34760,58 F A cette somme il y aura lieu d'ajouter le prix du terrain pour l'emplacement de l'école d'Haudroy. A ce sujet, Mr le Maire dit qu'il a vainement cherché à acheter, de gré à gré, cet emplacement dans Haudroy qui lui paraît le plus convenable, c'est à dire sur la ligne vicinale n°15, dans la traverse d'Haudroy et au centre depuis le chemin vicinal de Clairfontaine, à l'angle duquel est actuellement l'école en location, jusqu'au point où les chemins des hameaux du Bas Bugny et du Gravier prennent naissance sur cette ligne. Qu'un seul propriétaire, Mr LJEVIN Anicet, a consenti à la concession nécessaire, mais au prix de 30000 F l'hectare. Cette prétention est tellement exagérée que Mr le Maire pense que la commune sera forcée de recourir à l'expropriation pour cause d'utilité ; dans ce cas, il pense que le terrain appartenant audit sieur Anicet LJEVIN, ou celui du sieur LEMIRE ROGEE, contigu, serait le plus convenable. 1. Le conseil considérant la nécessité de maintenir une école mixte à Haudroy, qui peut réunir les enfants des hameaux du Petit Bois, du Gravier et du bas Bugny 2. considérant que la maison en location qui sert à l'école actuelle, est d'un loyer excessif, qu'elle est insalubre et insuffisante et qu'il est impossible de trouver d'autre localité décide qu'il y a lieu de construire à Haudroy une école mixte selon le plan indiqué, et autorise Mr le Maire de poursuivre comme objet d'utilité publique communale (article 3 de la loi du 3 mars 1841), l'expropriation de 10 ares de terrain de 25 m de façade, sur la rue, et de 40 m de profondeur, à prendre dans les pâtures de Mrs LEMIRE ROGEE et LJEVIN Anicet, de manière à leur faire livrer chacun, la moitié du terrain. 3. Et s'adjoignant les plus hauts imposés qui se sont présentés au nombre de 8 pour créer les ressources nécessaires, vote la somme de 12539,21 F, montant du devis, et une somme de 2000 F pour le coût du terrain. Le conseil considérant en outre que la maison communale actuelle de la Flamengrie ne permet pas d'y installer la classe des filles, que toute location convenable est impossible, qu'il y a nécessité de pourvoir tôt ou tard à cette installation, décide qu'il y a lieu de construire sur la place un bâtiment selon le plan sus visé qui servira de mairie, d'école des garçons et de logement à l'instituteur, afin de consacrer à l'école des filles et au logement de l'institutrice, l'ancienne mairie et l'école des garçons ; • vote la somme de : 22221,37 F, montant du devis • ensemble : 36760,58 F • sauf à déduire la somme de 9190 F, pour le secours à espérer du Département et de l'État décide qu'il sera fait un emprunt de 27570,58 F pour subvenir à ces dépenses ; que cet emprunt ne pourra être fait à un taux supérieur à 5 %, et qu'il sera porté annuellement au budget, une somme de pour l'intérêt et l'amortissement qui seront déterminés ultérieurement.





CEREMONIES



*La cérémonie du 8 mai s'est déroulée en comité restreint avec la présence de
Mme Bertrand (conseillère départementale)
M. Baudrillard (président AFN de La Flamengrie)
M. Richet et M. Vasseur (portes drapeaux)
Le maire et les adjoints et quelques membres du conseil municipal et des AFN.*



FETES DES VOISINS 2021

*La fête des voisins 2021 est décalée au 24 septembre.
Nous laissons chaque quartier et hameau s'organiser pour
animer le village lors de cette manifestation. La commune
reste bien entendu à votre disposition pour le prêt de tables
et de chaises.*





COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021 à 18 h 30

Etaient présents : Jean-Noël BERTRAND, Monique LEQUY, Alain THIEFAINE, Delphine SAVAREUX, Odile CAPLAIN, Jean-Charles COUPEZ, Pierre ALLONSIUS, Sandrine HEUCLIN, Agnès ROUSSEAUX, Jean-Patrice LEJEUNE, Stéphane CUISSET, Jean FOURDRIGNIER, Marie DETERME, Vanessa DELCOUR, Isabelle LEJEUNE (arrivée à 18 h 50)

Assistait à la séance : Lydie CLEMENT, secrétaire de mairie

Avant l'ouverture du conseil municipal, Monsieur Romain CLAISSE, nouvel employé municipal de la commune est présenté à l'ensemble des membres du conseil. Cette présentation est faite à la demande de Monsieur Jean-Patrice Lejeune (voir dernier conseil).

Désignation d'une secrétaire de séance : Madame DETERME Marie est désignée secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} mars 2021

Il n'y a aucune question, et le PV est adopté à l'unanimité des membres présents. (14 personnes)

Délibération concernant le compte administratif 2020

Avant la présentation du CA 2020, un président de séance doit être élu, compte-tenu que le maire ne peut faire voter son compte administratif.

Jean-Noël Bertrand propose de désigner comme président de séance, le doyen d'âge. L'ensemble des membres du conseil sont d'accord. Alain Thieffaine est nommé Président de Séance. Cependant le maire peut assister à la présentation du compte administratif qui sera faite par Marie Determe.

Elle rappelle l'article L.2121.31 du code général des collectivités territoriales. Elle précise également que le compte administratif et la délibération s'y rapportant devront être signés par le Président de séance et non par l'ordonnateur. Après vérification avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur-Percepteur d'Hirson, le compte administratif 2020 est en tous points identiques avec le compte de gestion 2020.

Compte-tenu que tous les membres du conseil ont reçu tous les documents se rapportant au CA 2020, elle demande si le compte administratif peut être voté entièrement comme présenter, ou chapitre par chapitre.

Tous les membres présents désirent que le CA 2020 soit voté entièrement, tout le monde en ayant pris connaissance.

Nous avons donc un excédent de fonctionnement de : 443 988.35 € - 39 511.79 € = **404 476.56 €**

La parole est donnée à Alain THIEFAINE pour animer les débats. Il n'y a aucune question.

Alain Thieffaine procède donc au vote : A ce moment il y avait 13 votants :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13 Adopté à l'unanimité

Jean FOURDRIGNIER, maire, reprend sa place au sein du conseil. Isabelle Lejeune arrive.

Délibération sur le compte de gestion 2020 de Monsieur le Receveur-Percepteur de la commune.

Présentée par Marie Determe. Elle rappelle qu'après vérification du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 du receveur, ceux-ci sont en parfaite concordance.

Il n'y a pas de question, et le compte de gestion est soumis au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15 Adopté à l'unanimité.





Délibération sur l'affectation des résultats.

Après l'adoption du compte administratif 2020, il nous appartient d'affecter les résultats, soit 404 476.56 €.
Compte-tenu du budget prévisionnel 2021 et des prévisions d'investissement, il est demandé aux membres du conseil d'affecter la somme de :
170 146.89 € en fonctionnement
234 329.67 € en investissement

L'affectation des résultats est soumise aux votes

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15 L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

Délibération sur la notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année

L'ensemble des membres du conseil a reçu le document concernant les taux d'imposition. Il est rappelé qu'en 2021, il n'y a plus de taxe d'habitation. Nous avons reçu de l'état notre notification des produits prévisionnels et les taux d'imposition des taxes directes locales. Il est proposé de maintenir ces taux, sans augmentation :

Taxe foncière bâti (commune) 11.01 % + (département) 31.72 % = 42.73 %

Taxe foncière non bâti (commune) 24.74 %

Nous percevrons donc la somme de 265 525 €

Il n'y a pas de question les taux d'imposition pour 2021 sont soumis aux votes

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15 Adopté à l'unanimité

Délibération sur le budget prévisionnel 2021

Fonctionnement : présenté par Marie Determe :

Elle précise que pour plus de compréhension, elle l'a présenté en reportant le CA 2019, le BP 2020 et le CA 2020. Tous les membres du conseil ont reçu les documents ; elle a noté les explications nécessaires en marge quand il y a un changement important par rapport à 2020.

Le total de fonctionnement est égal en dépenses et en recettes à : 1 118 638.056 €

La section d'investissement est présentée par le maire.

Afin d'en faciliter la compréhension, il a présenté tous les investissements prévus sur un tableau sur lequel, il a également prévu les subventions que la commune pourrait obtenir en contre partie des dépenses. Tous les conseillers sont en possession de ce tableau.

Pierre Allonsius : explique les travaux de la borne du Nord. Avant toute chose, il va falloir faire les arasements sur les bas-côtés, environ 2 km 200, sinon la réfection de la route ne servirait à rien.

Pour les travaux prévus du chemin du « gros cerisier », ceux-ci seront sans doute reportés à 2022, car il faut également que la commune de Papeux fasse sa partie. Les deux maires se sont mis d'accord.

Pour la rue Gribout : la rue est propre devant les maisons, mais entre-elles, tout est à faire. Idem pour la rue des fidèles. Les enfants qui se rendent à l'abri bus doivent marcher sur le bas-côté de la route. Donc, un seul côté de la route serait fait et en cailloux. D'autre part, il est prévu l'installation de lampadaires, car avec les nouvelles constructions, l'éclairage public n'a pas suivi.

Achat des tablettes pour l'école présenté par Jean Fourdrignier : il a reçu un appel à projet pour l'achat de matériel informatique pour l'école. Après contact avec la Directrice, il a été convenu de l'achat d'un chariot avec 15 tablettes + un pack office + 2 abonnements. Nous pourrions avoir une subvention de 70 % sur le matériel et 50 % sur le reste.

Achat d'un chariot pour transporter les tables présenté par Jean Fourdrignier : proposition faite à la demande de Stéphane Cuisset. Ce dernier précise d'ailleurs, qu'il faudra faire attention afin que le chariot passe aux portes.





Rénovation du « 40 » présenté par Jean Fourdrignier : Si nous voulons faire ce projet, nous devons commencer les études et principalement trouver un architecte afin de voir toutes les propositions.. Donc pour l'instant, prévu mais pas encore réalisé.

Le budget investissement est égal en dépenses et en recettes et s'élève à : 572 106.24 €

Le B.P. 2021 est soumis au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15 Il est adopté à l'unanimité.

Délibération sur la durée des amortissements :

Présentée par Marie Determe

Le conseil doit se prononcer sur la durée des amortissements concernant les achats faits en 2020 en section d'investissement. Elle rappelle que les amortissements servent entre-autres à alimenter la section d'investissement par une opération d'ordre venant de la section de fonctionnement. Mis au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Délibération sur le tableau du personnel pour l'année 2021

Présentée par Marie Determe

Par rapport à l'année 2020, il y a un seul changement. La création d'un poste de rédacteur. Même nombre d'agents.

Mis au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Délibération concernant les demandes de subventions

Présenté par Jean Fourdrignier

Afin de finaliser nos prévisions d'investissement pour l'année 2021, nous devons faire des demandes de subventions auprès des organismes suivants :

Travaux	organismes à solliciter
Ascenseur :	DETR, DSIL, API
Accès terrain de sports	DETR et API
Equipe terrain de sports	Région, Agence Nationale du Sport, CCTC
Réfection des voiries	APV
Tablettes pour l'école	AAP (pour 2 subventions)

Les demandes de subvention seront faites par le maire, mis au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Délibération pour la rectification de la délibération sur le RIFSEEP

Pour donner suite à la délibération qui a été prise par le conseil municipal le 11 janvier 2021, les services de la sous-préfecture, nous ont demandé de vouloir bien apporter les rectifications suivantes :

« Les régimes indemnitaires sont maintenus dans les mêmes proportions que le traitement durant les congés mentionnés au 5e (maternité paternité adoption et accueil de l'enfant) de l'article 57

Cette précision a été omise lors de l'établissement de la délibération. Il nous appartient donc de la rectifier. Ce sera chose faite. La délibération est mise au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15 Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération concernant l'achat de la bande de terrain

Pour donner suite à la délibération du 11 janvier 2021, votée en conseil municipal, les services de la sous-préfecture nous ont précisé qu'il fallait changer le nom du signataire pour l'acte de vente

La délibération est mise au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15



Délibération sur la modification des statuts de la communauté de communes de la Thiérache du centre Compétences mobilité



Jean Fourdrignier indique que par délibération du 11 mars 2021, la communauté de communes de la Thiérache du Centre a proposé de modifier ses statuts. Il s'agit de permettre le transfert de la compétence mobilité. Il précise également que la loi n° 2019.1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité locale. Les communautés de communes sont encouragées à prendre la compétence mobilité afin de l'exercer soit à l'échelle de leur territoire soit à une échelle plus large. Dans le cas contraire la région deviendra automatiquement à AOM sur le territoire de la communauté de communes dès le premier juillet prochain.

La compétence mobilité recouvre l'intégralité des services suivants qu'il n'est pas possible de dissocier transport régulier, les transports scolaires, les transports à la demande, les mobilités actives, les mobilités partagées, le transport solidaire.

Après explication, le maire propose au conseil municipal de transférer la compétence « MOBILITE » à la communauté de communes de la Thiérache du Centre » et d'autoriser la modification de l'article 2 des statuts.

AUTORISE la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre à modifier ses compétences actuelles telles que définies à l'article 2 des statuts annexés) à l'arrêté préfectoral n° 20165.1040 du 21 novembre 2016

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

La délibération est soumise au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Délibération concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre Soutien et suivi des actions de la mission local de tirage et de l'école de la 2e chance

Le maire indique que par délibération en date du 11/3/2021 la communauté de communes de la Thiérache du centre a proposé de modifier ses statuts. Il s'agit de permettre l'intervention financière et la représentation au conseil d'administration de la mission locale de Thiérache en lieu et place des communes et de marquer statutairement l'intervention de la communauté de communes de la Thiérache du centre au bénéfice de l'école de la 2e chance.

Le Maire explique qu'en ce qui concerne la Mission Locale, la commune de la Flamengrie n'avait pas adhéré au système par le versement de la cotisation, mais profitait des services pour ses jeunes concitoyens. La commune a adhéré à la mission locale en 2020. Compte-tenu du nombre de communes bénéficiaires, mais non cotisantes, il semble nécessaire qu'un seul organisme, en l'occurrence la CCTC soit adhérente et fasse profiter toutes les communes des services. L'école de la 2e chance concerne les jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois, sans diplôme ni qualification afin de leur fournir un parcours personnalisé moyen de 9 mois, en vue d'une insertion sociale, citoyenne et professionnelle.

L'objectif de l'E2C (école de la 2e chance), pour le site de Thiérache Vervins, est d'accueillir 50 jeunes.

Il est donc demandé à l'assemblée de vouloir bien AUTORISER le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier. La délibération est mise au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Délibération sur la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » (anciennement « voisins vigilants »)

Présenté par Jean Fourdrignier :

Lors du dernier conseil municipal, les gendarmes de Sains-Richaumont étaient venus présenter ce dispositif à l'ensemble des conseillers. Ceux-ci étaient très intéressés, mais nous avons préféré prendre le temps de la réflexion avant de se prononcer. D'autre part, dans la mesure où la réponse serait positive, il faut savoir si nous ouvrons ce dispositif aux conseillers uniquement ou à l'ensemble de la population. Dans la mesure où notre réponse serait positive, les personnes désignées seront « formées par les gendarmes » et avant tout choisies par le maire. En effet, il n'est pas question de choisir des personnes qui ne feraient que de la « délation ».

La délibération est mise au vote

Contre : 4 Abstention : 0 Pour : 11 La délibération est adoptée à la majorité



QUESTION DIVERSES :



Suite de la visite de la Commission de Sécurité dans la salle des fêtes et ses annexes

Nous avons appris à notre grand étonnement que la grande salle des fêtes ne pouvait accueillir que 160 personnes maximum et la petite, ou cantine, ne pouvait accueillir que 60 personnes. Sur les documents officiels de la mairie, nous pouvions accueillir 220 personnes dans la grande salle et 80 dans la petite. A ce jour, nous n'avons pas de problème, compte-tenu que la cantine a lieu dans la grande salle, mais dès que le confinement sera terminé, nous ne pourrons plus utiliser la petite salle en cantine.

Problème de sortie des écoles

Beaucoup de problèmes lors de la sortie des écoles. Tous les enfants sortent sur la rue « Albert Lefebvre » et les parents se garent, pour bon nombre, n'importe comment. La rue du Presbytère devient presque impraticable ; elle est étroite, et le stationnement des véhicules pose problèmes.

L'idée serait de faire sortir les enfants soit sur le parking de la salle des fêtes ou sur l'impasse de « Madame Quillet ». Les parents pourraient se garer sur le parking de la salle des fêtes ou sur le parking de la mairie ou le long de la nationale. Projet à l'étude. Les transformations pourraient être faites par les ouvriers de la commune. Vous serez tenus au courant.

Concours des maisons fleuries : présenté par Stéphane Cuisset

Il a rencontré les représentants de l'association « La Flamengrie Ensemble » qui n'organisait pas le concours, mais faisait uniquement le jury.

Tous les habitants pourraient concourir :

- Façades
- Cours et parcs
- Exploitations agricoles.

Lors du passage du jury, les accès devront être libres.

Stéphane va contacter les différentes associations afin d'être membres du jury. Il rappelle que les membres du jury ne pourront pas concourir.

Problèmes des bacs à fleurs :

En effet, nous voulons faire un concours de « maisons fleuries », mais l'entrée de la commune est très sale avec des bacs à fleurs non entretenus.

Marie Determe rappelle qu'elle a dû signer un document comme quoi elle s'engageait à entretenir les bacs qui étaient mis à sa disposition par la mairie. Elle pense qu'il en a été de même pour tous les habitants. Elle précise qu'à sa connaissance, 3 familles entretiennent bien les bacs.

Le problème se pose : on garde les bacs sales ou on les retire

Problèmes de dératisation :

Pourrait-on se renseigner à savoir si la mairie doit fournir du produit contre les nuisibles ou si ceux-ci sont à la charge des habitants ?

La réponse sera apportée lors du prochain conseil

Sandrine Heuclin : est très contente, que l'interdiction de faire du feu ait été précisée dans le dernier magazine.

L'ordre du jour étant épuisé et il n'y a plus de question, la séance est levée à 20 h 30.

La secrétaire de séance M. DETERME





ETAT CIVIL



MARIAGES

Arnaud LEROY et Mélanie CHEVAILLER le 15 /05/2021

Tous nos vœux de bonheur aux Jeunes Epoux



NAISSANCES

Tiphaine DROUART GRISOT, née le 26/05/2021

La commune félicite les heureux parents !!



DECES

Mr Triqueneaux Marcel décédé le 31 Mars 2021

La commune présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches du défunt.

Les informations d'état civil, ont été autorisées par les personnes elles-mêmes ou leur famille.





S.O.S.

Pompiers	☎	18
Gendarmerie	☎	17
S.A.M.U.	☎	15
URGENCE	☎	112

INFOS UTILES

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Ramassage hebdomadaire, chaque jeudi après-midi

ENCOMBRANTS

A déposer à la déchetterie de LA CAPELLE



DECHETTERIES INTERCOMMUNALES DE LA THIERACHE DU CENTRE	VERVINS - SAINS-RICHAUMONT - LE NOUVION - LA CAPELLE	
	HORAIRES D'HIVER 1 ^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS	HORAIRES D'ETE 1 ^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE
LUNDI	13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
MARDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
MERCREDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
JEUDI	FERMETURE	
VENDREDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
SAMEDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
DIMANCHE	FERMETURE	
	FERMETURE DES DECHETTERIES LES JOURS FERIES	



Dans son engagement de développement durable et de réduction de son empreinte carbone, la commune vous propose de vous envoyer le bulletin municipal par mail, merci de prendre contact avec le secrétariat pour nous laisser vos coordonnées.

N'hésitez pas à nous transmettre vos idées, vos remarques, vos suggestions ... Nous en tiendrons compte et essaierons de vous donner satisfaction.

Responsables d'Associations, transmettez-nous vos activités futures ou le compte-rendu de vos manifestations. Pensez-y dès maintenant. Tout cela paraîtra dans le prochain numéro. Merci de votre participation.

Les photos du bulletin municipal proviennent de crédit photos : Correspondant presse, et particuliers Images/photos de Pixabay

Prochaine parution : **SEPTEMBRE 2021**

Rédaction, Conception et réalisation du bulletin : La Commission Communication (Agnès Rousseaux, Vanessa Delcour-Gaudry, Jean Fourdrignier, Jean-Charles Coupez et Stéphane Cuisset)



ALERTES PAR SMS



mesalertes.fr 
Service d'alertes citoyen



Météo, spectacle, bus scolaire, ... 
C'est vous qui choisissez

Connectez-vous sur

mesalertes.fr



Concrètement, comment faire ?



1 Rendez-vous sur le site mesalertes.fr



2 Indiquez le code postal de la commune



3 Sélectionnez les thématiques qui vous intéressent



4 Renseignez votre adresse, votre numéro de mobile et votre e-mail



5 Votre compte est activé ! Connectez-vous avec les identifiants communiqués par e-mail.



Il ne s'agit pas d'une application mobile mais juste d'un enregistrement de votre numéro de téléphone par la commune pour pouvoir vous alerter par SMS. C'est un service gratuit qui ne nécessite qu'un enregistrement sur mesalertes.fr

Quelques conseils pour vous inscrire :

- Nous vous conseillons de le faire via un ordinateur, l'enregistrement est plus simple !
- Etape 2 : entrer le code postal 02260 et sélectionner « LA FLAMENGRIE »
- Il faut s'enregistrer avec un Email ou Tél.  Continuer avec Email ou Tél.

L'enregistrement avec Facebook n'est pas encore activé

- Etape 4 : Pour l'enregistrement du numéro de mobile, il ne faut pas saisir le 1^{er} « 0 »

  France	+33 (0)6.12.34.56.78	
--	----------------------	---

Pour votre adresse, taper le nom de votre rue et sélectionner dans la liste
(ne pas saisir le numéro de votre domicile, l'inscription s'effectue par secteur géographique)

 rue du midi	
 Rue du Midi La Flamengrie, France	

